République Française

Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20181030-D225-18-DE Date de télétransmission : 12/11/2018 Date de réception préfecture : 12/11/2018

Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 225.18 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice: 93

- Présents ou représentés : 79

- Votants: 79

- Suffrages exprimés: 79 (79 pour)

- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

Le trente octobre deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-quatre octobre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne-Montéglin sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU représenté par M. Daniel NUSSAS à qui il a donné procuration
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU représenté par sa suppléante, Mme Elisabeth GILLIBERT
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau: M. Philippe MAGNUS représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Philippe AMIC
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA
 - M. Robert GARCIN
 - Mme Dominique MICHELENA
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR

Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20181030-D225-18-DE Date de télétransmission : 12/11/2018 Date de réception préfecture : 12/11/2018

- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUOI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH représentée par son suppléant, M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par M. Jean-Christian BORCHI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Charly AUDIBERT
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Christophe LEONE représenté par M. Marcel BAGARD à qui il a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO représentée par Mme Cécile LIOTARD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Frédéric BAFFERT
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Isabelle BOITEUX à qui il a donné procuration
 - M. Albert MOULLET représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI représentée par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Patrice COLOMBERO
- Pour la commune de Valdoule :
 - M. Gérard TENOUX
 - Mme Nathalie BOURGEAUD
 - Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Damien DURANCEAU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON

Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20181030-D225-18-DE Date de télétransmission : 12/11/2018 Date de réception préfecture : 12/11/2018

Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU

• Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD

• Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX

• Pour la commune de Sisteron : M. Christian GALLO

Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER

• Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU

• Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Philippe MARTINOD

Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ

• Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

<u>ORDRE DU JOUR</u> : Charte forestière du massif des Monges : convention d'attribution d'une aide FEADER

En 2016, l'ancienne Communauté de Communes de la Motte-Turriers (CCLMT) avait répondu à un appel à projet de l'Union Européenne et de la Région PACA intitulé « Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt », en vue de l'établissement d'une charte forestière et d'un plan d'approvisionnement forestier territorial sur le massif des Monges.

Une subvention a été votée par la Région le 21 novembre 2016 et aurait dû donner lieu à une convention d'attribution entre la Région (autorité de gestion des fonds européens) et la CCLMT.

Cette convention n'ayant pas pu être signée avant la fusion des intercommunalités, elle doit l'être maintenant par la CCSB qui sera reconnue comme nouveau chef de file de cette opération.

Le plan de financement retenu est le suivant :

Montant des dépenses éligibles :

116 122,74 €

• Subvention Région :

18 579,55 €

• Subvention Europe (FEADER) :

74 318.55 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'opération et le plan de financement
- autorise le président à signer la convention d'attribution de l'aide FEADER avec la Région ainsi que toute pièce se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire, Le jour de réception en Préfecture. Pour extrait conforme Le Président,

